

Aussi le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du lac Supérieur à *Manitoba*."

Et aussi le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'Assurance maritime du *Canada*, dite *Standard*," et informer cette Chambre qu'elle a acquiescé aux amendements faits à ces bills par le Sénat sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, rapportant le bill intitulé "Acte pour amender l'acte concernant les travaux publics du *Canada*" avec un message spécial dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES, Samedi, 23 mai 1874.

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements au dit bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les travaux publics du *Canada*" à l'exception de l'amendement au paragraphe 5 de la section 2, qui pourvoit à ce que les réclamations pour cause d'insuffisance d'indemnité soient renvoyées aux arbitres fédéraux :

1o. Parce que l'amendement porte que si une personne ayant droit à une indemnité n'est pas satisfaite du montant qui aura été déposé en cour, la question du montant de l'indemnité sera renvoyée au bureau des arbitres. Le renvoi aux arbitres devient ainsi impératif; ce qui est contraire à l'acte des travaux publics 31, *Vict.*, chap. 12, par lequel le ministre des travaux publics est autorisé, mais n'est pas obligé à faire de tels renvois aux arbitres.

2o. Parce que cet amendement permettrait à plusieurs réclamants pour une même indemnité de soumettre la question de leurs réclamations respectives, pendant que la question de savoir s'il y a lieu à indemnité serait encore en suspens.

Ordonné, que le greffier porte ce message au Sénat.

Certifié,

ALFRED PATRICK,

Greffier des Communes.

Le messenger s'est retiré.

Le messenger a été rappelé et informé que le Sénat enverra une réponse par son propre messenger.

Alors sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Résolu, que le Sénat n'insiste pas sur le mot "sera" qui se rencontre dans la page 3, ligne 16 des amendements du Sénat au bill de la Chambre des Communes intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les travaux publics du *Canada*," mot auquel les Communes objectent, et que le dit mot soit remplacé par les mots "pourra être", tel que demandé par les Communes dans leur message de ce jour.

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Alors sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just* secondé par l'honorable M. *Scott*, La Chambre s'est ajournée.

A huit heures du soir, la Chambre s'est assemblée et les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables Messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>DeLéry,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Barillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilmot,</i>